

# Filière : Gros œuvre

## BTS Bâtiment

### Le métier

Le titulaire de ce diplôme est conducteur de chantier. À ce titre, il assure l'interface entre le chantier, les fournisseurs et la hiérarchie de l'entreprise. Il trouve sa place dans les entreprises de construction neuve ou de réhabilitation.

Ses activités se répartissent entre les études techniques et de prix, la préparation, la conduite et la gestion de chantier à travers des tâches administratives, techniques, économiques et de communication.

En bureau d'études, il participe à l'élaboration du dossier technique destiné à être transmis aux entreprises.

Pour ce faire, il doit connaître les différents corps d'état (gros œuvre et second œuvre) et les travaux qu'ils peuvent prendre en charge. Il doit aussi savoir se situer entre les intervenants de la construction, tels que le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage

Sur le chantier, il prépare les travaux en choisissant les modes opératoires les plus efficaces et les plus économiques, tout en restant attentif à la qualité.

Il est responsable d'une équipe. Il ouvre le chantier, coordonne les interventions des différents corps d'état, vérifie le budget, contrôle l'avancement des travaux, ferme le chantier. Enfin, il veille au respect de la réglementation.



### Programme de formation

#### Enseignement général :

- Anglais
- Français
- Mathématiques
- Physique
- Eco gestion

#### Enseignement professionnel :

- Technologie et Mécanique
- Réalisation : étude et travaux
- Essais, mesures, contrôles
- Préparation de chantier

### Condition admission

#### Etre titulaire du :

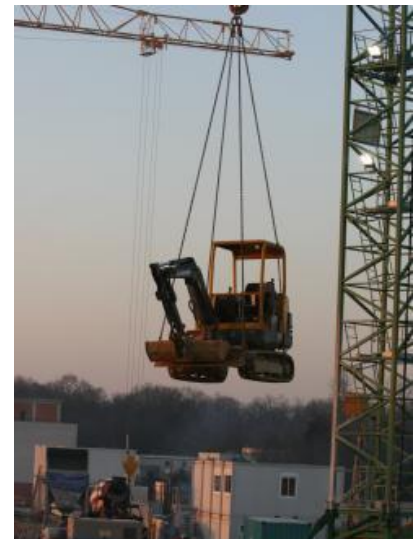
- Baccalauréat pro. du bâtiment
- Baccalauréat pro. études du bâtiment
- Baccalauréat pro. Intervention sur le patrimoine bâtiment
- Baccalauréat STI2D
- Baccalauréat S
- Brevet de technicien topographe

#### Rythme de l'alternance :

1 semaine CFA/2 semaines entreprise

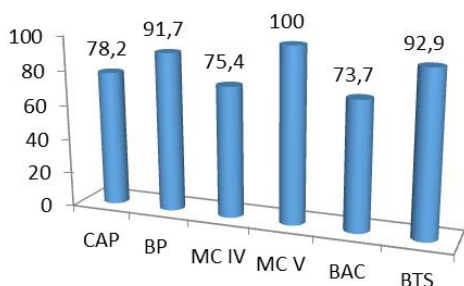
### Poursuites d'études

- Licence pro génie civil et construction
- Ecoles d'ingénieurs





## Les résultats aux examens 2016



\* Valeur en %

## Les conditions

- Avoir entre 16 et 30 ans (15 ans si sortie de classe de 3ème).
- S'inscrire au CFA BTP 57
- Signer un contrat d'apprentissage pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.

## L'apprenti (e) :

- est lié(e) à l'entreprise par un contrat dont la durée peut varier de 1 à 3 ans.
- reçoit en entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'Apprentissage, une formation pratique et technologique.
- doit obligatoirement suivre les cours d'enseignement général et technique qui sont dispensés au CFA BTP 57.
- perçoit un salaire de son employeur.

**80 %** de taux d'insertion, soit **8** jeunes sur **10** qui trouvent une solution positive dans les six mois suivant leur fin de contrat d'apprentissage.

**86%** de réussite aux examens 2016.

## La rémunération

Les rémunérations applicables sont calculées en fonction de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti. Elles varient entre 40 et 80% du SMIC\*.  
BONUS APPRENTIS : Pas de charges salariales ! Le salaire BRUT = le salaire NET !

| Année de formation | Moins de 18 ans | 18-20 ans | 21ans et plus |
|--------------------|-----------------|-----------|---------------|
| 1ère année         | 40%             | 50%       | 55%           |
| 2ème année         | 50%             | 60%       | 65%           |
| 3ème année         | 60%             | 70%       | 80%           |

\*SMIC = 1480.27 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2017

## Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics

154, Chemin de Blory – BP 10009 MONTIGNY-LES-METZ  
57151 MARLY CEDEX

Tél. 03 87 63 71 08 - Télécopie 03 87 50 63 41

[www.cfabtp-moselle.org](http://www.cfabtp-moselle.org)

